

ASSOCIATIONS

DEMANDE DE SUBVENTION(S)

Formulaire unique

Loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations art. 9-1 et 10
Décret n° 2016-1971 du 28 décembre 2016

Ce formulaire peut être enregistré sur un ordinateur ou tout autre support (clé USB, etc.) pour le remplir à votre convenance, le conserver, le transmettre, etc. puis l'imprimer, si nécessaire.

Une notice n° 51781#02 est disponible pour vous accompagner dans votre démarche de demande de subvention.

Rappel : Un compte rendu financier doit être déposé auprès de l'autorité administrative qui a versé la subvention dans les six mois suivant la fin de l'exercice pour lequel elle a été attribuée. Le formulaire de compte-rendu financier est également à votre disposition sur https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa_15059.do

Cocher la ou les case(s) correspondant à votre demande :

Forme	Fréquence - Récurrence	Objet	Période
<input checked="" type="checkbox"/> en numéraire (argent) <input type="checkbox"/> en nature	<input checked="" type="checkbox"/> première demande <input type="checkbox"/> renouvellement (ou poursuite)	<input checked="" type="checkbox"/> fonctionnement global <input type="checkbox"/> projets(s)/action(s)	<input type="checkbox"/> annuelle ou ponctuelle <input checked="" type="checkbox"/> pluriannuelle

À envoyer à l'une ou plusieurs (selon le cas) des autorités administratives suivantes (coordonnées <https://annuaire.service-public.fr/>) :

- État - Ministère
Direction (ex : départementale -ou régionale- de la cohésion sociale, etc.)
- Conseil régional
Direction/Service
- Conseil départemental
Direction/Service
- Commune ou Intercommunalité
Direction/Service
- Établissement public
- Autre (préciser)

1. Identification de l'association

1.1 Nom - Dénomination : Collectif d'Aide aux Jeunes Migrants et à leurs Accompagnants des Côtes d'Armor

Sigle de l'association : CAJMA22 Site web: www.cajma22.fr

1.2 Numéro Siret : | | | | | | | | | | | | | | | |

1.3 Numéro RNA ou à défaut celui du récépissé en préfecture : IW|2|2|4|0|0|6|2|4|4|
(si vous ne disposez pas de ces numéros, voir la notice)

1.4 Numéro d'inscription au registre (article 55 du code civil local) : Date | | | | | | | | | |
Volume : | | | | Folio : | | | | Tribunal d'instance :

1.5 Adresse du siège social : 1 rue du Pont Samson

Code postal : 22360 Commune : LANGUEUX

Commune déléguée le cas échéant :

1.5.1 Adresse de gestion ou de correspondance (si différente) :

Code postal : Commune :

Commune déléguée le cas échéant :

1.6 Représentant-e légal-e (personne désignée par les statuts)

Nom : VALY Prénom : Françoise

Fonction : PRESIDENTE

Téléphone : 0642581281 Courriel :

1.7 Identification de la personne chargée de la présente demande de subvention (si différente du représentant légal)

Nom : GREFFET Prénom : JOEL

Fonction : Membre du CA

Téléphone : 0786748791 Courriel : joelgreffet@gmail.com

2. Relations avec l'administration

Votre association bénéficie-t-elle d'agrément(s) administratif(s)? oui non

Si oui, merci de préciser :

Type d'agrément :	attribué par	en date du :
_____	_____	_____
_____	_____	_____
_____	_____	_____

L'association est-elle reconnue d'utilité publique ? oui non

Si oui, date de publication au Journal Officiel : | | | | | |

L'association est-elle assujettie aux impôts commerciaux ? oui non

3. Relations avec d'autres associations

A quel réseau, union ou fédération, l'association est-elle affiliée ? (indiquer le nom complet, ne pas utiliser de sigle)

L'association s'inscrit dans le réseau des mouvements citoyen et des familles d'accueil à destination des jeunes migrants, elle travaille étroitement avec la CIMADE et l'ASTI.

L'association a-t-elle des adhérents personnes morales : non oui Si oui, lesquelles?

Association sportive agréée ou affiliée à une fédération agréée :

4. Moyens humains au 31 décembre de l'année écoulée

Nombre de bénévoles : <i>Bénévole : personne contribuant régulièrement à l'activité de l'association, de manière non rémunérée.</i>	150
Nombre de volontaires : <i>Volontaire : personne engagée pour une mission d'intérêt général par un contrat spécifique (par ex. Service civique)</i>	0
Nombre total de salariés :	0
dont nombre d'emplois aidés	0
Nombre de salariés en équivalent temps plein travaillé (ETPT)	0
Nombre de personnels mis à disposition ou détachés par une autorité publique	0
Adhérents <i>Adhérent : personne ayant marqué formellement son adhésion aux statuts de l'association</i>	105

5. Budget¹ de l'association

Année 20.... ou exercice du au

Budget supplémentaire -
demande pluriannuelle

Suppression du budget -
demande pluriannuelle

CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
CHARGES DIRECTES		RESSOURCES DIRECTES	
60 - Achats	1 500	70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	
Achats matières et fournitures	1 500	73 - Dotations et produits de tarification	
Autres fournitures		74 - Subventions d'exploitation ²	7 000
		Etat : préciser le(s) ministère(s), directions ou services déconcentrés sollicités cf. 1ère page	
61 - Services extérieurs	5 500		
Locations			
Entretien et réparation			
Assurance	2 100	Conseil-s Régional(aux) :	
Documentation	3 400		
62 - Autres services extérieurs	1 550	Conseil-s Départemental (aux) :	
Rémunérations intermédiaires et honoraires			
Publicité, publication			
Déplacements, missions	1 550	Communes, communautés de communes ou d'agglomérations:	
Services bancaires, autres			
63 - Impôts et taxes	0		
Impôts et taxes sur rémunération			
Autres impôts et taxes		Organismes sociaux (CAF, etc. détailler) :	7 000
64 - Charges de personnel	0	Fonds européens (FSE, FEDER, etc.)	
Rémunération des personnels		L'agence de services et de paiement (emplois aidés)	
Charges sociales		Autres établissements publics	
Autres charges de personnel		Aides privées (fondation)	
65 - Autres charges de gestion courante	5 000	75 - Autres produits de gestion courante	6 500
		756. Cotisations	500
		758. Dons manuels - Mécénat	6 000
66 - Charges financières		76 - Produits financiers	
67 - Charges exceptionnelles		77 - Produits exceptionnels	
68 - Dotations aux amortissements, provisions et engagements à réaliser sur ressources affectées		78 - Reprises sur amortissements et provisions	
69 - Impôt sur les bénéfices (IS); Participation des salariés		79 - Transfert de charges	
TOTAL DES CHARGES	13 550	TOTAL DES PRODUITS	13 500
Excédent prévisionnel (bénéfice)		Insuffisance prévisionnelle (déficit)	

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE³

86 - Emplois des contributions volontaires en nature		87 - Contributions volontaires en nature	
860 - Secours en nature		870 - Bénévolat	
861 - Mise à disposition gratuite de biens et services		871 - Prestations en nature	
862 - Prestations			
864 - Personnel bénévole		875 - Dons en nature	
TOTAL	0	TOTAL	0

¹ Ne pas indiquer les centimes d'euros.

² L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs.

³ Le plan comptable des associations, issu du règlement CRC n° 99-01, prévoit *a minima* une information (quantitative ou, à défaut, qualitative) dans l'annexe et une possibilité d'inscription en comptabilité, mais « au pied » du compte de résultat ; voir notice.

6. Projet - Objet de la demande

Remplir une « rubrique 6 - *Objet de la demande* » (3 pages) par projet

Projet supplémentaire -
demande multi-projets

Suppression d'un projet -
demande multi-projets

Votre demande est adressée à la politique de la ville ? oui

Intitulé :

Appuis aux familles d'accueil dans l'intégration des jeunes migrants sur l'agglomération de Saint-Brieuc

Objectifs :

Soutenir les familles qui agissent et s'engagent en faveur de l'intégration des jeunes migrants en les accueillant à leur domicile et les accompagnant dans la vie de tous les jours. 50 jeunes sont ainsi accueillis, accompagnés et soutenus par 150 familles qui se sont relayées depuis Janvier 2017.

Description :

Depuis janvier 2017, un collectif citoyen s'est constitué afin d'accueillir et de favoriser l'intégration de jeunes migrants qui dormaient à la rue dans l'agglomération de Saint-Brieuc. Les jeunes sont accueillis dans les familles (à tour de rôle deux ou trois familles se relaient pour un jeune). Le travail d'intégration prend plusieurs formes.

- Les jeunes sont intégrés à la vie des foyers: ils respectent les règles familiales, prennent soin des lieux où ils vivent et trouvent leur place dans le voisinage. Chez les familles, l'intégration est favorisée, les échanges sont nombreux, les familles transmettent aux jeunes des références culturelles des musiques, des recettes de cuisine, etc. Les échanges se font bien sûr dans les deux sens. C'est aussi un levier qui permet aux jeunes non francophones de parler français. Le collectif donne aussi des cours de français.
- Les jeunes sont accompagnés dans la santé mentale et physique (certains ont subi des troubles post-traumatiques)
- Les jeunes sont scolarisés dans les établissements. Pour certains, la scolarisation se fait dans le cursus français, collège ou lycée (par exemple 2nde générale à Chaptal ou 3^èm au collège de Ploufragan, etc.). D'autres suivent des cours de français langue étrangère là aussi au lycée Chaptal. Ils poursuivent aussi souvent des apprentissages et s'insèrent rapidement dans des filières en tension, peu plébiscitées par des jeunes français comme la maçonnerie ou la cuisine.
- Les jeunes participent à la vie associative et sportive du territoire (ex en U17 au Stade Briochin ou comme bénévoles à Art Rock) et découvrent culture et sports bretons.

Bénéficiaires : caractéristiques sociales, dans le respect des valeurs d'égalité et de fraternité de la République (ouverture à tous, mixité, égalité femmes-hommes, non-discrimination), nombre, âge, sexe, résidence, participation financière éventuelle, etc.

Les bénéficiaires finaux sont les jeunes à la rue que les familles accueillent sans distinction de sexe, d'origine (Afrique subsaharienne, Magrheb, Asie centrale etc...) ou de religion.

La subvention sollicitée permettra notamment de soulager les familles de certains frais. Principalement la cantine, les hébergements ponctuels en hôtel (pendant les périodes où presque tout le monde est en vacances, 2 ou 3 semaines dans l'année), l'assurance, les licences des clubs sportifs et les déplacements uniquement lorsqu'ils sont liés à une démarche administrative (ex: rendez-vous à l'ambassade du pays d'origine).

Les familles participent massivement. Elles logent les jeunes (ce qui constitue de fait un hébergement d'urgence), les nourrissent, les habillent, payent les loisirs etc... Depuis la création du collectif il y a 1 an et demi, elles ont pris en charge toutes les dépenses grâce à un pot commun, mais elles ne parviennent plus à tenir.

6. Projet - Objet de la demande (suite)

Territoire :

Les jeunes à la rue qui contactent notre association sont souvent situés sur l'agglomération de Saint-Brieuc, mais le collectif est déployé sur l'ensemble du département. Les familles sont principalement sur Langueux, Ploufragan, St-Brieuc, Trégueux, Plérin, Lamballe, mais aussi en zone rurale et à proximité de Lannion.

Moyens matériels et humains (voir aussi les "CHARGES INDIRECTES REPARTIES" au budget du projet) :

La subvention sollicitée permettra notamment d'accompagner les familles pour certains frais. Principalement la cantine, les hébergements ponctuels pour pallier aux absences des familles pendant les périodes de vacances, l'assurance, les déplacements liés à une démarche administrative, les licences sportives ...

	Nombre de personnes	Nombre en ETPT
Bénévoles participants activement à l'action/projet	150	150
Salarié		
dont en CDI		
dont en CDD		
dont emplois aidés ⁴		
Volontaires (services civiques ...)		

Est-il envisagé de procéder à un (ou des) recrutements(s) pour la mise en œuvre de l'action/projet ?

oui non Si oui, combien (en ETPT) :

Date ou période de réalisation : du (le) | 0 | 1 | 0 | 1 | 1 | 8 | au | 3 | 1 | 1 | 2 | 1 | 8 |

Evaluation : indicateurs proposés au regard des objectifs ci-dessus

⁴ Sont comptabilisés ici comme emplois aidés tous les postes pour lesquels l'organisme bénéficie d'aides publiques : contrats d'avenir, contrats uniques d'insertion, conventions adulte-relais, emplois tremplin, postes FONJEP, etc.

Projet n°.....

6. Budget⁵ du projet

Année 2018 ou exercice du au

Budget supplémentaire -
projet pluriannuelSuppression du budget -
projet pluriannuel

CHARGES		Montant	PRODUITS		Montant
CHARGES DIRECTES			RESSOURCES DIRECTES		
60 - Achats		1 500	70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services		
Achats matières et fournitures		1 500	73 - Dotations et produits de tarification		
Autres fournitures			74 - Subventions d'exploitation ⁶		7 000
			Etat : préciser le(s) ministère(s), directions ou services déconcentrés sollicités cf. 1ère page		
61 - Services extérieurs		5 500			
Locations					
Entretien et réparation					
Assurance		2 000	Conseil-s Régional(aux) :		
Documentation		3 500			
62 - Autres services extérieurs		1 550	Conseil-s Départemental (aux) :		
Rémunérations intermédiaires et honoraires					
Publicité, publication					
Déplacements, missions		1 550	Communes, communautés de communes ou d'agglomérations:		
Services bancaires, autres					
63 - Impôts et taxes		0			
Impôts et taxes sur rémunération					
Autres impôts et taxes			Organismes sociaux (CAF, etc. détailler) :		7 000
64 - Charges de personnel		0	Fonds européens (FSE, FEDER, etc.)		
Rémunération des personnels			L'agence de services et de paiement (emplois aidés)		
Charges sociales			Aides privées (fondation)		
Autres charges de personnel			Autres établissements publics		
65 - Autres charges de gestion courante		5 000	75 - Autres produits de gestion courante		6 500
			756. Cotisations		500
			758. Dons manuels - Mécénat		6 000
66 - Charges financières			76 - Produits financiers		
67 - Charges exceptionnelles			77 - Produits exceptionnels		
68 - Dotations aux amortissements, provisions et engagements à réaliser sur ressources affectées			78 - Reprises sur amortissements et provisions		
69 - Impôt sur les bénéfices (IS); Participation des salariés			79 - Transfert de charges		
CHARGES INDIRECTES REPARTIES AFFECTEES AU PROJET			RESSOURCES PROPRES AFFECTEES AU PROJET		
Charges fixes de fonctionnement					
Frais financiers					
Autres					
TOTAL DES CHARGES		13 550	TOTAL DES PRODUITS		13 500
Excédent prévisionnel (bénéfice)			Insuffisance prévisionnelle (déficit)		

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE⁷

86 - Emplois des contributions volontaires en nature		87 - Contributions volontaires en nature	
860 - Secours en nature		870 - Bénévolat	
861 - Mise à disposition gratuite de biens et services		871 - Prestations en nature	245 000
862 - Prestations			
864 - Personnel bénévole		875 - Dons en nature	
TOTAL	0	TOTAL	245 000

La subvention sollicitée de.....€, objet de la présente demande représente% du total des produits du projet
(montant sollicité/total du budget) x 100.

⁵ Ne pas indiquer les centimes d'euros.

⁶ L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs.

⁷ Voir explications et conditions d'utilisation dans la notice.

7. Attestations

Le droit d'accès aux informations prévues par la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'exerce auprès du service ou de l'établissement auprès duquel vous déposez cette demande.

Je soussigné(e), (nom et prénom) Valy Françoise
représentant(e) légal(e) de l'association CAJMA22

Si le signataire n'est pas le représentant statutaire ou légal de l'association, joindre le pouvoir ou mandat (portant les 2 signatures - celle du représentant légal et celle de la personne qui va le représenter -) lui permettant d'engager celle-ci⁸.

déclare :

- que l'association est à jour de ses obligations administratives⁹, comptables, sociales et fiscales (déclarations et paiements correspondants) ;

- exactes et sincères les informations du présent formulaire, notamment relatives aux demandes de subventions déposées auprès d'autres financeurs publics ;

- que l'association respecte les principes et valeurs de la Charte des engagements réciproques conclue le 14 février 2014 entre l'État, les associations d'élus territoriaux et le Mouvement associatif, ainsi que les déclinaisons de cette charte ;

- que l'association a perçu un montant total et cumulé d'aides publiques (subventions financières -ou en numéraire- et en nature) sur les trois derniers exercices (dont l'exercice en cours)¹⁰ :

- inférieur ou égal à 500 000 €
 supérieur à 500 000 €

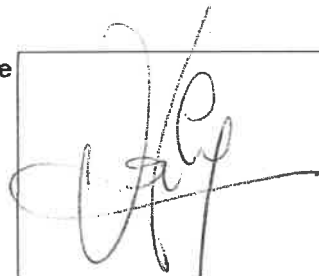
- demander une subvention de : € au titre de l'année ou exercice 20.18
..... € au titre de l'année ou exercice 20....
..... € au titre de l'année ou exercice 20....
..... € au titre de l'année ou exercice 20....

- que cette subvention, si elle est accordée, sera versée au compte bancaire de l'association.

=> Joindre un RIB

Fait, le 28-10-2018 à Languereux

Signature



insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus

⁸ "Le mandat ou procuration est un acte par lequel une personne donne à une autre le pouvoir de faire quelque chose pour le mandant et en son nom. Le contrat ne se forme que par l'acceptation du mandataire. Art. 1984 du code civil."

⁹ Déclaration des changements de dirigeants, modifications de statuts, etc. auprès du greffe des associations - Préfecture ou Sous-préfecture.

¹⁰ Conformément à la circulaire du Premier ministre du 29 septembre 2015, à la Décision 2012/21/UE de la Commission européenne du 20 décembre 2011 et au Règlement (UE) No 360/2012 de la Commission du 25 avril 2012 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis accordées à des entreprises fournissant des services d'intérêt économique général et au Règlement (UE) n° 1407/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis.

7 bis. Informations annexes

Relatives aux subventions déjà perçues dans le cadre de la réglementation européenne relative aux aides d'Etat.

Si, et seulement si, l'association a déjà perçu au cours des trois derniers exercices (dont l'exercice en cours) des subventions au titre d'un texte relevant de la réglementation européenne des aides d'Etat (de type : "Décision Almunia", "Règlement de *minimis*", "Régime d'aide pris sur la base du RGEC"...) renseigner le tableau ci-dessous :

Date de signature de l'acte d'attribution de la subvention (arrêté, convention)	Année(s) pour laquelle/ lesquelles la subvention a été attribuée	"Décision" européenne, "Règlement" ou "régime d'aide", européen à laquelle ou auquel il est fait référence, le cas échéant, sur l'acte d'attribution de la subvention	Autorité publique ayant accordé la subvention	Montant

Pour plus d'informations sur la manière de remplir ce tableau, se reporter à la notice.

RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE - IBAN

	Banque	Guichet	Numéro de compte	Clé
RIB FRANCE	12206	04400	56016310897	63
IBAN ETRANGER	FR76 1220 6044 0056 0163 1089 763			BIC AGRIFRPP822

Domiciliation

LANGUEUX (04400)

Tél : 0296692222

Nom et adresse du titulaire

ASSOC. COLLECTIF D'AIDE AUX
MIGRANTS- CAJMA22
MAIRIE DE LANGUEUX
2 RUE DE BREST

22360 LANGUEUX

FILVERT :
02 96 69 22 22 *

INTERNET :
www.ca-cotesdarmor.fr *

INTERNET MOBILE :
<http://m.ca-cotesdarmor.fr> *

Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel des Côtes d'Armor société coopérative à capital variable agréée en tant qu'établissement de crédit
Siège social : 9 rue du Plan, La Croix Tual, PLOUFRAGAN, 22096 SAINT BRIEUC CEDEX 9
777 456 179 RCS Saint-Brieuc - code APE 6419 Z - N° de TVA intracommunautaire FR 57 777 456 179
Société de courtage d'assurances immatriculée sous le n° 07 023 501 au Registre des Intermédiaires en Assurances
Téléphone 02 96 69 22 22

* Frais de communication facturés par votre opérateur télécom